

## **Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 26 mars 2009 portant consultation publique sur la surveillance des marchés de gros français de l'électricité et du gaz naturel et sur la transparence de la production d'électricité**

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Eric DYEUVRE, Monsieur Hugues HOURDIN et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié, le 15 janvier 2009, son premier rapport de surveillance des marchés de gros français de l'électricité et du gaz naturel. Ce rapport, qui porte sur l'année civile 2007, est consultable sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante :

<http://www.cre.fr/fr/content/download/8056/143806/file/090129RapportSurveillance2007.pdf>

En vue d'améliorer la qualité de la surveillance du marché de gros de l'électricité et du gaz naturel, la CRE souhaite connaître l'avis des acteurs de marché sur ce rapport, et leurs suggestions, notamment sur :

- les analyses qu'elle a menées afin de détecter d'éventuels comportements anticoncurrentiels ;
- les informations et données qu'elle a publiées.

En ce qui concerne la transparence de la production d'électricité en France, la CRE considère qu'en l'état, le dispositif mis en place par les membres de l'Union Française de l'Electricité (UFE) ne permet pas encore aux acteurs d'anticiper convenablement l'évolution de l'équilibre offre-demande. Elle envisage donc de formuler des recommandations aux producteurs d'électricité pour permettre au marché d'anticiper de manière satisfaisante la situation du parc de production. Au préalable, elle souhaite connaître l'opinion des acteurs de marché sur le niveau actuel de transparence et leurs propositions d'améliorations.

La CRE invite donc toutes les parties qui le souhaitent à répondre aux questions posées dans ce document de consultation. Les contributions doivent parvenir à la CRE au plus tard le 11 mai 2009 :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante : [webmestre@cre.fr](mailto:webmestre@cre.fr) ;
- en contribuant directement sur le site Internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)), dans la rubrique « Documents / Consultations publiques » ;
- par courrier postal à l'adresse suivante :  
Commission de régulation de l'énergie  
DMEG  
2, rue du Quatre-Septembre  
75084 PARIS Cedex 02  
France

Une synthèse des contributions sera publiée. La CRE garantira la confidentialité et/ou l'anonymat des contributions reçues par les sociétés qui en feront la demande.

Fait à Paris, le 26 mars 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le Président,

Philippe de LADOUCKETTE

## Partie I

### La surveillance du marché de gros de l'électricité

Les numéros de page mentionnés désignent les pages du rapport de surveillance qui correspondent à chaque thème.

#### 1. Développement du négoce en France [pages 15 à 28]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse le développement du négoce en France sur les différents segments du marché de gros intermédiés de l'électricité, ainsi que la concentration des achats et des ventes sur chaque segment.

##### Question 1 :

Les données publiées par la CRE sur le développement et la concentration de l'activité du négoce en France vous paraissent-elles adaptées et utiles pour votre activité ? Quelles informations la CRE pourrait-elle publier, à propos des transactions conclues sur les bourses, sur les plateformes de courtage ou de manière purement bilatérale, pour améliorer l'efficacité des marchés français ? Quelles données la CRE devrait-elle, pour cela, collecter ? Selon quelles modalités ?

##### Question 2 :

Dans le cadre de la surveillance des transactions conclues sur les bourses, sur les plateformes de courtage et celles conclues de manière purement bilatérale, quels devraient-être, selon vous, les comportements à rechercher/analyser en priorité ? Quelles informations la CRE devrait-elle, pour cela, collecter ? Selon quelles modalités ?

#### 2. Utilisation du parc de production

##### *Marginalité des filières de production [pages 45 à 58]*

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE estime le temps de marginalité des différentes filières de production du parc français. Elle estime également l'influence des prix sur les marchés interconnectés sur le prix *day-ahead* français.

##### Question 3 :

Avez-vous des commentaires sur les méthodes employées par la CRE et ses conclusions ?

##### Question 4 :

Pensez-vous que la publication de ces informations soit de nature à améliorer votre compréhension des mécanismes de formation du prix ? Quelles autres informations relatives au lien entre production et prix de marché souhaiteriez-vous voir publiées ?

##### *Analyse de la valorisation de la production et du comportement des producteurs [pages 59 à 67]*

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse l'utilisation des centrales électriques en regard du prix de marché *day-ahead*. Elle vérifie en particulier la cohérence de l'utilisation des centrales, (compte tenu de leurs contraintes techniques et de la valorisation de leur production) avec le prix Powernext Day ahead Auction.

##### Question 5 :

Avez-vous des commentaires sur les méthodes employées par la CRE ?

##### Question 6 :

Quels types de comportements relatifs à l'utilisation et la valorisation des moyens de production pensez-vous que la CRE doive surveiller en priorité, notamment concernant les filières nucléaire et hydraulique ?

### 3. La transparence de la production [pages 68 à 87]

Dans son rapport, la CRE a analysé le dispositif de publication d'informations de production de l'UFE sur le site de RTE, et estime qu'il doit être amélioré.

#### Question 7 :

Avez-vous des commentaires sur les méthodes employées par la CRE et ses conclusions ?

#### Question 8 :

Avez-vous des propositions alternatives ou complémentaires à suggérer à la CRE pour analyser les données publiées par l'UFE sur le site Internet de RTE ?

### 4. Les prix de gros

#### 4.1. L'évolution des prix *day-ahead* [pages 29 à 36]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse l'évolution des prix *day-ahead* en fonction des marges de production. Elle estime que l'évolution des prix *day-ahead* a été cohérente avec celle de l'équilibre offre-demande, sauf à l'occasion de certains des pics de prix observés en octobre et en novembre, et qui ont déjà fait l'objet d'investigations.

#### Question 9 :

Avez-vous des commentaires sur la méthodologie appliquée par la CRE et sur ses conclusions ?

#### Question 10 :

Ce type d'analyse vous semble-t-il pertinent pour étudier l'évolution et le niveau du prix *day-ahead* ?

#### Question 11:

Avez-vous des propositions alternatives ou complémentaires pour l'examen du niveau du prix *day-ahead* ? Plus particulièrement, avez-vous des propositions pour étudier l'impact de la tension offre-demande sur ces prix ?

#### 4.2. Prix à terme sur le marché français [pages 36 à 44]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse de manière statistique le lien entre les prix du pétrole, du gaz, du charbon et du CO2 et le prix à terme de l'électricité (produit Y+1). La CRE conclut que les prix de l'électricité, du gaz, du charbon et du CO2 sont liés par une équation linéaire.

#### Question 12 :

Les méthodes employées et les conclusions de la CRE vous semblent-elles pertinentes et utiles ? Vos observations et analyses des prix à terme sont-elles cohérentes avec ces résultats ?

#### Question 13 :

Quelles autres pistes proposeriez-vous d'étudier sur la formation des prix à terme ?

#### Question 14 :

Que pensez-vous de la place à accorder à l'étude de l'impact des fondamentaux sur les prix à terme ?

#### 4.3. Comportement des acteurs sur le *fixing* EPEX Spot Auction [pages 88 à 94]

La CRE a analysé les changements intervenus dans les comportements individuels d'offre et de demande des acteurs actifs sur EPEX Spot Auction, et leurs impacts sur les prix. La CRE a ensuite interrogé les acteurs qui ont réduit leur offre de façon importante sur certaines périodes afin de s'assurer qu'il existait des explications économiques et techniques à ces changements de comportements (données de production, transactions sur le marché de gros, échanges aux frontières etc.).

**Question 15 :**

Avez-vous des commentaires sur la méthodologie appliquée par la CRE et sur ses conclusions ?

**Question 16 :**

Quel est votre avis sur les analyses menées et sur des analyses complémentaires qui pourraient être opportunes pour étudier l'impact des carnets d'ordres individuels sur les prix français EPEX Spot Auction ; et pour étudier plus généralement l'apparition de pics de prix sur cette plateforme ?

**Question 17 :**

Que pensez-vous de la place à accorder à l'analyse des carnets d'ordres individuels dans la surveillance des marchés de gros ? Quelles autres pistes proposeriez-vous d'étudier sur le comportement des acteurs sur le marché *day-ahead*?

**5. Le négoce transfrontalier [pages 95 à 106]**

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse les nominations des capacités journalières aux interconnexions, dans le but de s'assurer qu'elles sont cohérentes avec les prix de marché ou les contraintes économiques et techniques des utilisateurs. Elle a interrogé les acteurs qui ont le plus fréquemment nommé des flux aux frontières à contresens des différentiels de prix des bourses. Les acteurs ont expliqué que les prix de *fixing* horaires des bourses n'étaient pas les seuls indicateurs de prix pertinents pour la compréhension des flux, qui peuvent être liés à des transactions bilatérales. La CRE a conclu que ces comportements ne s'apparentaient pas à des tentatives de manipulation du marché.

**Question 18 :**

Avez-vous des commentaires sur la méthodologie appliquée par la CRE et sur ses conclusions ?

**Question 19 :**

Quelles analyses alternatives ou complémentaires suggèreriez-vous pour étudier l'utilisation par les acteurs de marché des capacités d'interconnexion, en général, et plus particulièrement des capacités d'interconnexion journalières ?

**Question 20 :**

Que pensez-vous de la place à accorder à l'analyse de l'utilisation des interconnexions dans la surveillance des marchés de gros?

**6. VPP (Virtual Power Plants – centrales virtuelles) [pages 107 à 112]**

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse le niveau des prix des VPP, et conclut qu'ils sont globalement alignés avec les prix à terme du marché français.

Elle analyse également l'évolution des prix à terme à l'approche des enchères de VPP, et conclut que certains produits ont connu des hausses de prix sensibles à l'approche des enchères. La CRE mène des investigations supplémentaires sur le comportement d'EDF sur les marchés à terme durant ces périodes.

**Question 21 :**

Avez-vous des commentaires sur la méthodologie appliquée par la CRE et sur ses conclusions ? En particulier, vous semble-t-il pertinent d'analyser les hausses de prix et les comportements inhabituels de certains acteurs à l'approche des enchères de VPP ?

**Question 22 :**

Quelles analyses alternatives ou complémentaires suggèreriez-vous à la CRE pour étudier les impacts réciproques entre les enchères de VPP et les prix à terme ?

**Question 23 :**

Que pensez-vous de la place à accorder à l'analyse des enchères de VPP dans la surveillance des marchés de gros?

## Partie II

### La surveillance du marché de gros du gaz naturel

Les numéros de page mentionnés désignent les pages du rapport de surveillance qui correspondent à chaque thème.

#### 1. Développement du négoce en France [pages 115 à 121]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE analyse le développement du négoce en France sur les différents segments du marché de gros intermédié du gaz, ainsi que la concentration des achats et des ventes sur chaque segment.

##### Question 24 :

Les données publiées par la CRE sur le développement et la concentration de l'activité du négoce en France vous paraissent-elles adaptées et utiles pour votre activité ? Quelles informations la CRE pourrait-elle publier, à propos des transactions conclues sur les bourses, sur les plateformes de courtage ou de manière purement bilatérale, pour améliorer l'efficacité des marchés français ? Quelles données la CRE devrait-elle, pour cela, collecter ? Selon quelles modalités ?

##### Question 25 :

Dans le cadre de la surveillance des transactions conclues sur les bourses, sur les plateformes de courtage et de manière purement bilatérale, quels devraient-être, selon vous, les comportements à analyser en priorité ? Quelles informations la CRE devrait-elle, pour cela, collecter ? Selon quelles modalités ?

#### 2. L'évolution des prix de gros [pages 121 à 124]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE présente l'évolution du prix *day-ahead* par rapport aux prix européens et aux prix de long terme. Elle introduit également la problématique du lien entre le prix et l'équilibre offre-demande physique du marché français.

##### Question 26 :

Quels indicateurs relatifs à la formation des prix du gaz en France vous semblerait-il le plus pertinent et utile de publier ?

Pensez-vous qu'il est utile que la CRE mène, comme elle le fait pour l'électricité, une analyse approfondie du lien entre prix et tension de l'offre et de la demande ? Si oui, quels indicateurs pourraient être mis en œuvre ?

##### Question 27 :

Quel(s) segment(s) du marché de gros du gaz (marché *within day*, *day-ahead*, marché à terme,...), et quels comportements devraient faire l'objet d'une surveillance particulière ? Quelle est la place à accorder à l'étude de l'utilisation individuelle des instruments de flexibilité (capacités d'entrée et de sortie, flexibilité des contrats d'importation, stockage de gaz) ?

### 3. L'approvisionnement et les débouchés des acteurs [pages 125 à 128]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE présente la composition des enlèvements et livraisons des opérateurs au cours de l'année.

#### Question 28 :

Les données publiées par la CRE qui concernent les sources d'approvisionnement (enlèvements) et les débouchés (livraisons) des acteurs vous paraissent-elles pertinentes et utiles pour votre activité ?

#### Question 29 :

Que pensez-vous de la place à accorder à l'étude du portefeuille d'approvisionnement en gaz des acteurs, et en particulier celui des fournisseurs alternatifs ? Quels indicateurs devraient, selon vous, être analysés ou publiés par la CRE ?

Quelle collecte d'information vous semblerait-il utile que la CRE mette en place à cet effet ?

### 4. Le négoce transfrontalier [pages 129 à 142]

Dans son rapport de surveillance 2007, la CRE présente les importations et exportations par frontière et par type d'opérateurs au cours de l'année.

#### Question 30 :

Les données publiées par la CRE sur les flux aux frontières par types d'acteurs vous paraissent-elles utiles pour votre activité ? Quels autres indicateurs pourraient, selon vous, être publiés par la CRE ?

Quelle collecte d'information vous semblerait-il utile que la CRE mette en place à cet effet ?

## Partie III

### La transparence de la production d'électricité

#### 1. Le dispositif actuel de l'UFE (Union Française de l'Electricité)

Les principaux producteurs français, EDF, GDF Suez et E.On-SNET, en tant que membres de l'Union Française de l'Electricité (UFE), ont mis en place fin 2006 une publication volontaire de données de production. Ces acteurs publient des données agrégées sur la production réalisée et la disponibilité prévisionnelle de leur parc de production. Ces informations sont mises en ligne sur le site internet de RTE. Ce dispositif a contribué à améliorer la transparence du marché français nécessaire à la compréhension de la formation du prix et à l'anticipation de celui-ci. Un certain nombre d'évolutions ont été réalisées ou annoncées par l'UFE.

##### *Périmètre des prévisions de disponibilité*

Les données prévisionnelles sont regroupées selon des règles qui, dans plusieurs cas, ne correspondent pas aux filières techniques de production : nucléaire, charbon et gaz, fioul et pointe, hydraulique lac, hydraulique fil de l'eau et éclusée. Les centrales prises en compte sont celles ayant une capacité installée de plus de 50 MW.

##### *Horizon de la prévision*

Les prévisions de disponibilité concernent trois horizons temporels :

- court terme (prévisions journalières pour la semaine qui suit) ;

Ces données sont mises à jour chaque jour ouvrable, pour les 7 jours suivants.

- moyen terme à trois mois (prévisions hebdomadaires pour les semaines S+2 à S+13) ;

Ces données sont mises à jour de façon hebdomadaire.

- long terme à trois ans (prévisions hebdomadaires pour les mois M+4 à M+36).

Ces données sont mises à jour de façon mensuelle.

##### *Méthode de prévision*

La puissance disponible prévisionnelle publiée à une date donnée ne prend en compte que les indisponibilités dont l'occurrence est certaine ; elle n'intègre aucune évaluation du risque d'indisponibilité fortuite.

En l'absence de réception d'une donnée en provenance d'un producteur, RTE agrège la dernière donnée reçue de la part de ce producteur avec les données fournies par les autres producteurs. Dans le cas où aucune prévision plus ancienne n'est disponible pour la date considérée, aucune donnée n'est publiée.

#### **Question 31 : périmètre de la prévision**

Pensez-vous que le périmètre de la prévision permet d'appréhender convenablement l'évolution des conditions de marché ? D'autres filières doivent-elles y être incluses (éolien, cogénération, etc.) ?

La règle d'agrégation par filières vous semble-t-elle satisfaisante ?

#### **Question 32 : horizon de la prévision**

Pensez-vous que les différents horizons de prévision sont suffisants ?

La fréquence de mise à jour des données vous semble-t-elle satisfaisante ?

#### **Question 33 : méthode de prévision**

La prise en compte, exclusivement, des indisponibilités dont l'occurrence est certaine, vous semble-t-elle pertinente ?

La méthode d'agrégation en cas de donnée manquante vous semble-t-elle satisfaisante ?



## 2. Recommandation

La CRE considère qu'en l'état, le dispositif mis en place par les membres de l'UFE ne permet pas encore aux acteurs d'anticiper convenablement l'évolution de l'équilibre offre demande. En particulier :

- la prise en compte, dans les prévisions de disponibilité, des seuls arrêts certains empêche les acteurs de marché d'anticiper de manière satisfaisante la situation probable du parc à un horizon de temps donné ;
- l'absence de mise à jour en continu des données publiées contribue à accroître les asymétries d'information entre acteurs.

La publication prochaine d'informations sur la disponibilité réalisée contribuera à réduire l'asymétrie d'information sur les horizons de court terme. Néanmoins, une évolution plus ambitieuse du dispositif reste nécessaire pour les horizons à moyen et long terme.

La CRE envisage de recommander aux autorités compétentes la mise en place du dispositif suivant :

- publication, pour chaque unité de production (ou, pour les petites unités, pour chaque groupe d'unités de production) de la chronique de prévision de puissance disponible ;
- en cas d'indisponibilité fortuite d'une centrale, publication, dans un délai court (quelques minutes<sup>1</sup>) :
  - . des caractéristiques essentielles de l'unité : filière de production précise, puissance nominale ;
  - . de la nature de l'indisponibilité ;
  - . de la puissance concernée ;
  - . de la date de début et de fin probable de l'indisponibilité ;
  - . de toute information jugée utile pour appréhender les incertitudes portant sur les informations fournies ainsi que sur la possibilité que l'incident affecte, par effet de série, d'autres moyens de production.

Cette recommandation est cohérente avec les lignes directrices élaborées par les régulateurs sectoriels (ERGEG) en matière de transparence<sup>2</sup>.

### Question 34 :

Que pensez-vous de ces mesures ?

### Question 35 :

Avez-vous d'autres propositions pour améliorer la transparence de la production ? Comment pourraient-elles être mises en œuvre ?

---

<sup>1</sup> Sur Nordpool, lorsqu'un aléa touchant une capacité de production survient, les acteurs doivent publier un message dans un délai maximum de 60 minutes.

<sup>2</sup> ERGEG Guidelines for Good Practice on Information Management and Transparency – 15 mars 2006